

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

### RÉSOLUTION 270-CA-3932

concernant la Déclaration sur l'enseignement supérieur pour la région de l'Outaouais

---

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais lors de sa deux cent soixante-dixième réunion, tenue le mardi 27 janvier 2004, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean.-R. Messier, local E-2300.

**ATTENDU** les démarches entreprises par l'Université du Québec en Outaouais, le Collège de l'Outaouais et le Collège Heritage depuis plus d'un an ;

**ATTENDU** la tenue du Forum sur l'enseignement supérieur en Outaouais le 17 octobre 2003 ;

**ATTENDU** que lors de ce Forum, plus de 80 personnes représentatives du milieu ont discuté des enjeux de l'enseignement collégial et universitaire qui confrontent la région ;

**ATTENDU** que les trois établissements désirent faire reposer leurs démarches stratégiques sur un très large consensus ;

**ATTENDU** que les établissements jugent l'appui de la communauté outaouaise de la plus haute importance et souhaitent poursuivre leurs démarches afin d'accélérer le développement de l'offre de formation et doter la région d'infrastructures d'enseignement et de recherche qui soient mieux adaptées aux besoins de la population de l'Outaouais ;

**ATTENDU** les discussions en séance ;

Sur proposition de monsieur Hubert Lacroix, appuyée par monsieur Louis Chapelain,

**IL EST RÉSOLU :**

**D'APPROUVER** la Déclaration sur l'enseignement supérieur pour la région de l'Outaouais.

**DE RECOMMANDER** à l'Université du Québec en Outaouais, au Collège de l'Outaouais et au Collège Heritage de s'appuyer sur cette Déclaration régionale dans leurs démarches en vue de renforcer leurs capacités de répondre aux besoins de l'Outaouais en matière de formation et de recherche.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Micheline Bondu,  
Secrétaire général

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

### RÉSOLUTION 270-CA-3933

concernant l'embauche d'un professeur régulier au  
Département d'études langagières

---

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais lors de sa deux cent soixante-dixième réunion, tenue le mardi 27 janvier 2004, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean.-R. Messier, local E-2300.

**ATTENDU** l'affichage d'un poste de professeur régulier dans le domaine de la traduction ;

**ATTENDU** la recommandation du Comité de sélection en date du 16 décembre 2003 ;

**ATTENDU** la résolution UQO-DEL-03-18-44 de l'Assemblée départementale du Département d'études langagières du 17 décembre 2003 recommandant l'embauche de madame Louise Brunette ;

**ATTENDU** le curriculum vitae de madame Brunette ;

**ATTENDU** la liste des cours susceptibles d'être dispensés par la professeure Brunette ;

**ATTENDU** les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche ;

**ATTENDU** les discussions en séance ;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Claudette Gatien,

#### **IL EST RÉSOLU :**

**D'EMBAUCHER** madame Louise Brunette à titre de professeur régulier dans le domaine de la traduction au Département d'études langagières pour la période débutant le 1<sup>er</sup> juin 2004 et se terminant le 31 mai 2006.

**DE MANDATER** le vice-recteur à l'administration et aux ressources pour procéder à l'embaucher de madame Louise Brunette.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Micheline Bondu,  
Secrétaire général

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

### RÉSOLUTION 270-CA-3934

concernant l'embauche d'un professeur régulier au  
Département d'études langagières

---

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais lors de sa deux cent soixante-dixième réunion, tenue le mardi 27 janvier 2004, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean.-R. Messier, local E-2300.

**ATTENDU** l'affichage d'un poste de professeur régulier dans le domaine de la traductique et de la terminotique ;

**ATTENDU** la recommandation du Comité de sélection en date du 12 décembre 2003 ;

**ATTENDU** la résolution UQO-DEL-03-17-43 de l'Assemblée départementale du Département d'études langagières du 12 décembre 2003 recommandant l'embauche de madame Iulia Mihalache ;

**ATTENDU** le curriculum vitae de madame Mihalache ;

**ATTENDU** la liste des cours susceptibles d'être dispensés par la professeure Mihalache ;

**ATTENDU** les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche ;

**ATTENDU** les discussions en séance ;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Serge Labine,

**IL EST RÉSOLU :**

**D'EMBAUCHER** madame Iulia Mihalache à titre de professeur régulier dans le domaine de la traductique et de la terminotique au Département d'études langagières pour la période débutant le 1<sup>er</sup> juin 2004 et se terminant le 31 mai 2006.

**DE MANDATER** le vice-recteur à l'administration et aux ressources pour procéder à l'embaucher de madame Iulia Mihalache.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Micheline Bondu,  
Secrétaire général

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

### RÉSOLUTION 270-CA-3935

concernant l'embauche d'un professeur régulier au Département d'informatique et d'ingénierie

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais lors de sa deux cent soixante-dixième réunion, tenue le mardi 27 janvier 2004, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean.-R. Messier, local E-2300.

**ATTENDU** l'affichage d'un poste de professeur régulier dans le domaine du génie électrique avec spécialisation en photonique ou en photonique intégrée ;

**ATTENDU** la recommandation du Comité de sélection en date du 4 décembre 2003 ;

**ATTENDU** la résolution INF 2198 de la 182<sup>e</sup> réunion ordinaire de l'Assemblée départementale du Département d'informatique et d'ingénierie du 12 décembre 2003 recommandant l'embauche de monsieur Michael L. Korwin-Pawlowski ;

**ATTENDU** le curriculum vitae de monsieur Korwin-Pawlowski ;

**ATTENDU** la liste des cours susceptibles d'être dispensés par le professeur Korwin-Pawlowski ;

**ATTENDU** les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche ;

**ATTENDU** les discussions en séance ;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Pierrette Dupont-Rousse,

**IL EST RÉSOLU :**

**D'EMBAUCHER** monsieur Michael L. Korwin-Pawlowski à titre de professeur régulier dans le domaine du génie électrique avec spécialisation en photonique ou en photonique intégrée au Département d'informatique et d'ingénierie pour la période débutant le 1<sup>er</sup> juin 2004 et se terminant le 31 mai 2006.

**DE RENDRE** l'octroi de la permanence à monsieur Michael L. Korwin-Pawlowski conditionnel à ce que ce dernier fasse la preuve qu'il est membre en règle de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

**DE MANDATER** le vice-recteur à l'administration et aux ressources pour procéder à l'embauche de monsieur Michael L. Korwin-Pawlowski.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

\_\_\_\_\_  
Micheline Bondu,  
Secrétaire général

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

### RÉSOLUTION 270-CA-3936

concernant l'engagement d'une vice-rectrice à l'administration et aux ressources

---

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais lors de sa deux cent soixante-dixième réunion, tenue le mardi 27 janvier 2004, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean.-R. Messier, local E-2300.

**ATTENDU** la vacance créée au poste de vice-recteur à l'administration et aux ressources suite au départ de monsieur Louis Chapelain ;

**ATTENDU** l'appel de candidatures effectué afin de recruter un vice-recteur à l'administration et aux ressources ;

**ATTENDU** la description de poste du vice-recteur à l'administration et aux ressources ;

**ATTENDU** le rapport du Comité de sélection ;

**ATTENDU** le curriculum vitae de la candidate ;

**ATTENDU** le protocole des cadres supérieurs de l'Université du Québec : Annexe 6-A du Règlement général 6 - *Ressources humaines* ;

**ATTENDU** la recommandation du recteur ;

**ATTENDU** les discussions en séance ;

Sur proposition de monsieur Francis R. Whyte, appuyée par monsieur Hubert Lacroix,

**IL EST RÉSOLU :**

**D'EMBAUCHER**, à titre de cadre supérieur, madame Hélène Grand-Maître pour un premier contrat, soit du 16 février 2004 au 31 mai 2008.

**D'AFFECTER** madame Hélène Grand-Maître au poste de vice-rectrice à l'administration et aux ressources à compter du 16 février 2004.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Micheline Bondu,  
Secrétaire général

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

### RÉSOLUTION 270-CA-3937

concernant la nomination de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources à titre de membre du Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais

---

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais lors de sa deux cent soixante-dixième réunion, tenue le mardi 27 janvier 2004, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean.-R. Messier, local E-2300.

**ATTENDU** l'article 32 b) de la Loi sur l'Université du Québec concernant la nomination de personnes exerçant une fonction de direction à titre de membre du Conseil d'administration d'une constituante ;

**ATTENDU** la perte de qualité de monsieur Louis Chapelain pour siéger au Conseil d'administration ;

**ATTENDU** l'entrée en fonction de madame Hélène Grand-Maître à titre de vice-rectrice à l'administration et aux ressources le 16 février 2004 ;

**ATTENDU** la recommandation du recteur ;

**ATTENDU** les discussions en séance ;

Sur proposition de monsieur Hubert Lacroix, appuyée par madame Ginette Ouellette,

**IL EST RÉSOLU :**

**DE DEMANDER** au Gouvernement du Québec de nommer madame Hélène Grand-Maître à titre de personne exerçant une fonction de direction pour siéger au Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais et ce, pour un premier mandat de cinq ans.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Micheline Bondu,  
Secrétaire général

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

### RÉSOLUTION 270-CA-3938

concernant la nomination du représentant de l'Université du Québec en Outaouais au Comité de retraite de l'Université du Québec

---

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais lors de sa deux cent soixante-dixième réunion, tenue le mardi 27 janvier 2004, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean.-R. Messier, local E-2300.

**ATTENDU** les articles 4 et 32 de la Loi sur l'Université du Québec ;

**ATTENDU** l'article 21.4 de l'annexe 6-B du Règlement général 6 : *Ressources humaines* ;

**ATTENDU** la nécessité d'assurer la représentation de l'Université du Québec en Outaouais au Comité de retraite de l'Université du Québec ;

**ATTENDU** la perte de qualité de monsieur Louis Chapelain pour siéger audit Comité ;

**ATTENDU** l'entrée en fonction de madame Hélène Grand-Maître à titre de vice-rectrice à l'administration et aux ressources le 16 février 2004 ;

**ATTENDU** la recommandation du recteur ;

**ATTENDU** les discussions en séance ;

Sur proposition de monsieur Pierre Charron, appuyée par madame Pierrette Dupont-Rousse,

**IL EST RÉSOLU :**

**DE RECOMMANDER** à l'Assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec la nomination de madame Hélène Grand-Maître, vice-rectrice à l'administration et aux ressources, à titre de représentante de l'Université du Québec en Outaouais au Comité de retraite de l'Université du Québec et ce, pour terminer le mandat de monsieur Louis Chapelain, soit jusqu'au 12 juin 2005.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Micheline Bondu,  
Secrétaire général

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

### RÉSOLUTION 270-CA-3939

concernant le renouvellement de mandat du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche à titre de membre du Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais

---

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais lors de sa deux cent soixante-dixième réunion, tenue le mardi 27 janvier 2004, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean.-R. Messier, local E-2300.

**ATTENDU** l'article 32 b) de la Loi sur l'Université du Québec concernant la nomination de personnes exerçant une fonction de direction à titre de membre du Conseil d'administration d'une constituante ;

**ATTENDU** la fin du premier mandat, le 28 août 2003, de monsieur Denis Dubé, vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, à titre de membre exerçant une fonction de direction d'enseignement ou de recherche pour siéger au Conseil d'administration ;

**ATTENDU** la recommandation du recteur ;

**ATTENDU** les discussions en séance ;

Sur proposition de madame Claudette Gatien, appuyée par madame Ginette Ouellette,

**IL EST RÉSOLU :**

**DE DEMANDER** au Gouvernement du Québec de renouveler le mandat de monsieur Denis Dubé à titre de membre du Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais et ce, pour un deuxième mandat de cinq ans.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Micheline Bondu,  
Secrétaire général

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

### RÉSOLUTION 270-CA-3940

concernant l'adoption d'une lettre d'entente sur la prolongation de la convention collective de travail entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat du groupe professionnel de l'Université du Québec en Outaouais

---

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais lors de sa deux cent soixante-dixième réunion, tenue le mardi 27 janvier 2004, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean.-R. Messier, local E-2300.

**ATTENDU** le Règlement général 6 : *Ressources humaines* de l'Université du Québec ;

**ATTENDU** la résolution de l'Assemblée générale du Syndicat du groupe professionnel de l'Université du Québec en Outaouais demandant de prolonger la convention collective jusqu'au 31 mai 2008 ;

**ATTENDU** l'intérêt des parties à prolonger ladite convention collective ;

**ATTENDU** les explications du vice-recteur à l'administration et aux ressources ;

**ATTENDU** les discussions en séance ;

Sur proposition de monsieur Louis Chapelain, appuyée par madame Ginette Ouellette,

**IL EST RÉSOLU :**

**D'ADOPTER** la lettre d'entente 2004-01, prolongeant au *statu quo* la convention collective de travail entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat du groupe professionnel de l'Université du Québec en Outaouais.

**DE MANDATER** le recteur, monsieur Francis R. Whyte, et le vice-recteur à l'administration et aux ressources, monsieur Louis Chapelain, pour signer, pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais, la lettre d'ente 2004-01.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Micheline Bondu,  
Secrétaire général